

Modalités

Défi d'impact national – Des innovations audacieuses pour vivre

Le Défi d'impact national – Des innovations audacieuses pour vivre est appuyé par AGE-WELL et SE Health.

Contexte

À propos d'AGE-WELL

AGE-WELL NCE Inc. est le réseau canadien axé sur les technologies et le vieillissement. Le réseau pancanadien vise à rassembler une communauté de chercheurs, de personnes âgées, d'aidants naturels, d'organismes partenaires et de futurs chefs de file pour accélérer la mise en œuvre de solutions technologiques qui font une différence significative dans la vie des Canadiens. Les chercheurs d'AGE-WELL produisent des technologies, des services, des politiques et des pratiques qui améliorent la qualité de vie des personnes âgées et des aidants naturels et génèrent des avantages sociaux et économiques pour le Canada. AGE-WELL est financé dans le cadre du Programme des réseaux de centres d'excellence du gouvernement fédéral. .

www.agewell-nce.ca

À propos de SE Health

SE Health est une entreprise sociale sans but lucratif et non confessionnelle qui met à profit ses connaissances, sa vision et sa motivation pour influencer la façon dont les gens vivent et vieillissent chez eux, aujourd'hui et à l'avenir. Forte de ses racines canadiennes et de plus de 110 ans d'expertise, l'organisme a pour but d'apporter de l'espoir et du bonheur aux personnes qu'elle sert, en mettant l'accent sur ses valeurs de soins de la vie, d'amour et de travail dans un but précis, et en offrant qualité, excellence et innovation aux soins à domicile, au mode de vie des personnes âgées et à la prestation de soins familiaux. Grâce à son équipe de 8 000 leaders d'influence, SE Health fournit 25 000 échanges de soins par jour, pour un total de 50 millions rien qu'au cours de la dernière décennie.

www.sehc.com

Modalités

Défi d'impact national – Des innovations audacieuses pour vivre

Le Défi d'impact national – Des innovations audacieuses pour vivre est appuyé par AGE-WELL et SE Health.

Contexte

Le Défi d'impact national – Des innovations audacieuses pour vivre

Le Défi d'impact national – Des innovations audacieuses pour vivre appuyé par AGE-WELL et SE Health réunira des finalistes choisis de partout au Canada pour présenter leur technologie ou leur programme ou service novateur permettant de vieillir avec choix et dignité au pays. Les candidats seront mis au défi d'expliquer comment leur solution peut avoir une incidence positive sur les Canadiens âgés ou leurs aidants naturels, alors qu'ils se disputent des prix en argent et des services en nature.

Les finalistes présenteront leur projet en direct lors de la soirée de présentation du Défi d'impact national – Des innovations audacieuses pour vivre, qui aura lieu le 22 juin 2023. En cas d'annulation de l'événement en personne, les présentations se feront virtuellement selon d'autres modalités. Chaque présentation sera d'une durée de cinq minutes et sera suivie d'une période de questions et réponses de cinq minutes auprès d'un groupe de juges experts. AGE-WELL et SE Health peuvent enregistrer les présentations finales aux fins d'utilisation ou d'échange ultérieurs. Les gagnants seront avisés et annoncés après une présentation publique des présentations des finalistes.

Modalités

Défi d'impact national – Des innovations audacieuses pour vivre

Volets Du Défi

En accordant une importance primordiale aux trois thèmes suivants, AGE-WELL et SE Health visent à repousser les limites de l'innovation lorsqu'il s'agit de soutenir les personnes âgées et les aidants naturels au Canada.

Thème 1 – Vieillir chez soi et dans sa collectivité

Comment pouvons-nous permettre aux personnes âgées de vieillir dans le lieu de leur choix? Contexte du domaine de défi:

- Domiciles et collectivités avec services de soutien
- Réseaux de soutien ou renforcement de la collectivité
- Produits, outils et stratégies d'aide à la vie à domicile (tâches quotidiennes, services, etc.)
- Santé cognitive et mentale

Thème 2 – Vivre avec des objectifs et un sens

Comment pouvons-nous refléter de nouveau la façon dont les personnes âgées peuvent mettre à profit leurs compétences, leurs talents et leurs années d'expérience pour atteindre un nouvel objectif? Contexte du domaine de défi:

- Rester en contact, programmes intergénérationnels
- Bien-être financier et emploi; réinvention du travail – transition vers le 3e acte, par exemple travail à temps partiel ou mentorat
- Arts, loisirs ou divertissement

Thème 3 – Autonomisation

Comment les personnes âgées peuvent-elles avoir le choix, la dignité, l'autonomie et le soutien nécessaire pour bien vieillir dans leur collectivité, selon leurs propres conditions, avec les ressources qui correspondent à leurs souhaits? Contexte du domaine de défi:

- Modes de vie sains et bien-être
- Soins de santé et prestation de services de santé
- Autonomie et indépendance
- Mobilité et transport

Modalités

Défi d'impact national – Des innovations audacieuses pour vivre

Critères D'admissibilité

Pour être admissible au défi, le candidat ou l'entreprise:

- doit être une entreprise en démarrage communautaire* (cela comprend les organismes au service des jeunes);
- doit compter un résident canadien à un poste de direction;
- doit être établi au Canada;
- doit avoir atteint l'âge de la majorité dans sa région
- ne doit pas être un gagnant précédent du Défi d'impact national d'AGE-WELL pour poser sa candidature;
- doit soumettre une nouvelle idée dans l'un des volets qui cible expressément les personnes âgées ou leurs aidants naturels;
- ne peut présenter plus d'une demande
- doit, s'il est retenu, accepter les conditions associées à l'octroi des prix et participer au programme de mentorat après la présentation;
- doit, s'il est retenu, accepter de remettre un rapport final sur les jalons franchis et les dépenses couvertes par le prix en espèces;
- doit, s'il est sélectionné comme finaliste, pouvoir se rendre à Toronto pour la soirée de présentation du 22 juin 2023. Une subvention de déplacement pourrait être offerte – veuillez vous renseigner;
- ne doit pas être un membre du personnel d'AGE-WELL ou de SE Health pour poser sa candidature;
- les membres de l'équipe organisatrice d'AGE-WELL et de SE Health ne sont pas admissibles au défi. Sont ainsi visés les membres de leur famille immédiate ou ceux qui vivent dans le même ménage (qu'ils soient apparentés ou non aux termes de la loi). Aux fins du défi, les membres de la famille immédiate sont définis comme étant l'époux ou l'épouse, le conjoint ou la conjointe de fait, les parents, les tuteurs légaux, les beaux-parents, les grands-parents, les frères et sœurs, les enfants et les petits-enfants.

**Un organisme communautaire est un organisme qui est dirigé par les résidents de la collectivité dans tous les aspects de son existence. Nous entendons par là que : 1) la majorité des membres de son organe directeur et de son personnel est composée de résidents de la collectivité; 2) ses principaux bureaux d'exploitation se trouvent dans la collectivité; 3) ses enjeux prioritaires sont déterminés et définis par les résidents; 4) ses solutions aux enjeux prioritaires sont élaborées avec les résidents; 5) les éléments de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ses programmes concernent étroitement les résidents.*

Modalités

Défi d'impact national – Des innovations audacieuses pour vivre

Période Du Concours Et Inscription

Les entreprises en démarrage et les organismes communautaires ou au service des jeunes concourront dans deux catégories différentes.

Pour être admissible au défi, le candidat doit se conformer aux modalités du concours en soumettant un formulaire de candidature dûment rempli ainsi qu'un lien vers sa vidéo de présentation sur une chaîne YouTube à l'adresse startups@agewell-nce.ca d'ici le 8 mai 2023 à 23 h 59, heure normale de l'Est (la « date de clôture »). Les vidéos soumises peuvent être utilisées et partagées. Un accusé de réception sera envoyé à toutes les soumissions dans un délai de 24 heures. Il incombe à chaque candidat de veiller à ce que tout le matériel requis soit reçu par AGE-WELL NCE Inc. avant la date de clôture.

[Formulaire pour entreprise en démarrage](#)

[Formulaire pour organismes communautaires ou au service des jeunes](#)

Critères De La Vidéo

1. Dans sa vidéo de deux minutes, le candidat doit mettre en avant les éléments suivants:
 - le problème abordé;
 - sa solution particulière au problème énoncé;
 - le débouché pour la solution proposée (entreprises en démarrage) ou le besoin de la collectivité de la solution proposée (organismes communautaires ou au service des jeunes);
 - l'incidence de la solution sur les personnes âgées ou les aidants naturels et la valeur qu'elle leur procurera;
 - les points forts de son équipe;
 - l'utilisation proposée des fonds (c.-à-d. le prix);
 - sa capacité à faire une présentation efficace à l'écran ou à la caméra (c.-à-d. pas au moyen d'une vidéo de marketing ou de promotion sans qu'un finaliste potentiel ne présente l'idée).
2. La durée de la vidéo soumise ne doit pas dépasser deux minutes. Pour soumettre sa vidéo, le candidat doit indiquer dans son formulaire de candidature un lien vers une vidéo YouTube publique ou non répertoriée. (La vidéo ne peut pas être privée.) La vidéo soumise doit être respectueuse, courtoise et présentée en anglais
3. AGE-WELL et SE Health n'accepteront pas les vidéos soumises jugées offensantes pour une personne ou une entreprise. AGE-WELL et SE Health se réservent le droit de refuser ou de retirer du concours tout matériel jugé offensant

Modalités

Défi d'impact national – Des innovations audacieuses pour vivre

Les soumissions doivent être en ligne et disponibles jusqu'à au moins 10 jours ouvrables après la date du concours final (le 22 juin 2023) et peuvent être rendues publiques à des fins promotionnelles ou de vote du public. Les finalistes devront fournir une version téléchargeable des vidéos à AGE-WELL et à SE Health.

Protection De La Vie Privée Et Propriété Intellectuelle

Les vidéos soumises par les finalistes pourraient être mises à la disposition du public avant le concours de présentation. Par conséquent, toutes les soumissions doivent garantir qu'aucun renseignement confidentiel ou propriété intellectuelle n'est fourni ou divulgué dans la vidéo ou la demande, ou que la protection de la propriété intellectuelle a déjà été assurée.

AGE-WELL et SE Health ne seront pas considérées comme étant responsables des renseignements soumis au cours du présent concours.

AGE-WELL et SE Health ne revendiquent aucune propriété intellectuelle des participants, des candidats et des gagnants. La propriété intellectuelle appartient à l'équipe qui a soumis l'idée. Si une idée est soumise par plus d'une personne formant une équipe, celle-ci doit décider qui en détient la propriété et s'entendre à ce sujet avant de soumettre l'idée au concours.

La vidéo soumise doit être une œuvre entièrement originale créée par le candidat, et celui-ci doit en détenir tous les droits nécessaires.

La vidéo soumise ne doit enfreindre ni violer aucune loi ni aucun droit d'un tiers, notamment un droit d'auteur, un brevet, une marque de commerce, un secret commercial ou un autre droit propriété, et ne doit donner lieu à aucune cause d'action, y compris une action en libelle, en diffamation, en violation de la vie privée, en violation de contrat ou en délit civil.

Le candidat doit obtenir, et mettre à la disposition d'AGE-WELL et de SE Health, à la demande de celles-ci, les autorisations, permis, décharges, dispenses, renoncements aux droits moraux et autres approbations de tiers (notamment l'autorisation de tous les détenteurs de droits d'auteurs et de toutes les personnes figurant dans le matériel soumis) qui sont nécessaires à l'utilisation du matériel soumis, en totalité ou en partie, de quelque façon que ce soit, notamment pour le reproduire, en faire des dérivés, le modifier, le traduire, le distribuer, le transmettre, le publier, l'assujettir à une licence et le diffuser à l'échelle mondiale, par quelque moyen que ce soit.

Modalités

Défi d'impact national – Des innovations audacieuses pour vivre

Dans le cas où la vidéo soumise contient une référence ou une ressemblance à des tiers identifiables, le candidat doit obtenir et mettre à la disposition d'AGE-WELL et de SE Health, à la demande de celles-ci, le consentement de toutes ces personnes et de leur parent ou tuteur si elles n'ont pas atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence.

Les gagnants des concours accordent, irrévocablement et définitivement, à AGE-WELL et à SE Health le droit d'utiliser la vidéo soumise, en totalité ou en partie, de quelque façon que ce soit, notamment pour la reproduire, en faire des dérivés, la modifier, la traduire, la distribuer, la transmettre, la publier, la diffuser à l'échelle mondiale (par quelque moyen que ce soit) et pour autoriser d'autres à effectuer les actions susmentionnées dans la présente section sans compensation.

Afin de protéger leur vie privée et celle des autres, les candidats ne doivent pas inclure de renseignements personnels, notamment des numéros de téléphone, des numéros d'assurance sociale, de l'information bancaire, des curriculum vitae ou des adresses électroniques dans leurs soumissions. Toute soumission qui semble contenir de tels renseignements personnels peut être jugée inadmissible.

Processus De Sélection

Les candidatures seront triées par l'équipe organisatrice et les finalistes seront sélectionnés par un comité constitué de membres des équipes d'AGE-WELL et de SE Health, d'experts de la communauté du vieillissement et de personnes âgées.

Prix

Voici quelques-unes des exigences relatives à la réception des prix du concours.

- Le prix en espèces décerné dans le cadre du concours doit être utilisé pour des fins de recherche, de développement, de diffusion ou de commercialisation comme il est décrit ci-après. L'utilisation des fonds doit respecter les lignes directrices et les exigences d'AGE-WELL et de SE Health.
- Un plan de projet ainsi qu'une section détaillée sur l'« utilisation des fonds » doivent être soumis et approuvés avant l'attribution du prix.
- Les fonds doivent être attribués et dépensés au Canada.
- Un représentant de chaque entreprise gagnante doit être en mesure de participer à la conférence annuelle d'AGE-WELL en 2023 sur demande, à titre d'exposant. (Les frais d'exposition et d'inscription sont annulés.)
- Les gagnants doivent mentionner AGE-WELL et SE Health dans la couverture médiatique relative à ce prix ou aux activités qui en découlent.

Modalités

Défi d'impact national – Des innovations audacieuses pour vivre

Les activités admissibles à une aide par l'entremise des prix du concours comprennent notamment:

- la recherche et le développement; l'élaboration de prototypes de produits ou de services ou d'un programme;
- les essais et la validation – essais techniques, étude de commercialisation ou validation de principe;
- la création d'une entreprise en démarrage, le développement des affaires, les ventes et le marketing;
- les activités ou services professionnels pour aider les entrepreneurs à lancer et à élaborer leurs solutions (p. ex., services juridiques, protection de la propriété intellectuelle, y compris les marques de commerce et les brevets), enregistrement d'entreprise, stratégie de marché, plan d'affaires, etc.;
- les conférences, la formation en entrepreneuriat, les salons professionnels et les frais de déplacement connexes;
- les activités liées à la distribution et à la diffusion.

Les lots de prix pour le ou les gagnants comprennent notamment :

Les entreprises en démarrage et les organismes communautaires ou au service des jeunes concourront dans deux catégories différentes. Le gagnant de chaque catégorie recevra 25 000 \$ en espèces et des prix en nature. Le finaliste en deuxième place de chaque catégorie peut être admissible à recevoir un prix en argent de 10 000 \$. Gagnants : Prix en argent (25 000 \$* pour la première place, avec possibilité de 10 000 \$ pour la deuxième place), divers prix en nature

- Un prix en argent de 25 000 \$* ou 10 000 \$* (veuillez consulter les exigences financières ci-dessous).
- Des mesures de soutien et de mentorat de la part d'AGE-WELL (Programme d'affiliation des entreprises en démarrage) et de SE Health.
- Une adhésion au Programme d'affiliation des entreprises en démarrage d'AGE-WELL, qui offre un accès aux entreprises, aux fournisseurs de service, aux chercheurs qualifiés et à d'autres parties intéressées du secteur de la technologie et du vieillissement.

*À la discrétion d'AGE-WELL et de SE Health, une partie (moins de 10 %) du prix en argent peut être retenue jusqu'à ce que le lauréat ait rempli et présenté un rapport final qui peut comprendre une histoire de réussite à utiliser dans les communications ou les médias par AGE-WELL ou SE Health.

Modalités

Défi d'impact national – Des innovations audacieuses pour vivre

Critères d'évaluation des candidatures et des présentations finales

- Caractère unique de la solution : conception, prototype ou service
- Taille et besoins du marché
- Stratégie de diffusion, de distribution ou de mise sur le marché
- Évolutivité et durabilité
- Avantage concurrentiel
- Incidence : social, économique, sanitaire (surtout pour les personnes âgées et les aidants naturels)
- Équipe : expérience, expertise et engagement manifeste
- Mobilisation et contribution des intervenants ou des utilisateurs finaux
- Considérations et stratégie en matière de propriété intellectuelle, de réglementation, d'éthique et de droit (le cas échéant)
- Utilisation des fonds, jalons et incidence d'un éventuel prix
- Pour les entreprises en démarrage seulement : pertinence actuelle ou potentielle pour le secteur de la technologie et du vieillissement
- Efficacité de la présentation

Modalités

Défi d'impact national – Des innovations audacieuses pour vivre

Conditions Générales

- 1. Pour être déclaré gagnant**, le candidat retenu doit satisfaire aux exigences énoncées précédemment et accepter les modalités du concours
Si le candidat retenu ne respecte pas les modalités susmentionnées ou toute autre condition des présentes, il sera disqualifié et, à la discrétion des équipes organisatrices, soit le prix sera annulé, soit il sera attribué à un autre candidat conformément à ces règles. Les mêmes conditions s'appliqueront et les adaptations nécessaires seront apportées, le cas échéant..
- 2. Disqualification.** Toute personne qui participe au concours ou qui tente de le faire par des moyens qui ne sont pas conformes à ces règles et qui sont injustes pour d'autres participants (p. ex., piratage informatique, défaut de déclaration de droits de propriété intellectuelle antérieurs) sera automatiquement disqualifiée.
- 3. Fonctionnement du concours.** Toute tentative de miner le fonctionnement légitime de ce concours constitue une violation du droit civil et criminel. En cas de telles tentatives, l'équipe organisatrice se réserve le droit de rejeter la participation du candidat et d'intenter des mesures judiciaires.
- 4. Acceptation des prix.** Les prix doivent être acceptés comme ils sont décrits sur le site Web et ne peuvent en aucun cas être transférés en totalité ou en partie à un autre candidat, remplacés par un autre prix ou échangés contre de l'argent, à la discrétion de l'équipe organisatrice.
- 5. Limitation de la responsabilité – Incapacité d'agir.** L'équipe organisatrice n'assume aucune responsabilité pour toute situation où son incapacité d'agir résulte d'un événement ou d'une situation hors de son contrôle, ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans les lieux d'affaires des organisations ou partenaires du concours.
- 6. Limitation de la responsabilité – Participation au concours.** En participant au concours ou en tentant de le faire, les candidats acceptent de ne pas tenir les partenaires ou l'équipe organisatrice du concours responsables des dommages qui pourraient découler de leur participation ou de leur tentative de participation au concours.
- 7. En acceptant le prix**, les gagnants autorisent l'équipe organisatrice et les partenaires à utiliser, au besoin, leur nom, leur photo, leur image et leur voix à des fins publicitaires sans aucune forme de compensation.
- 8. Renseignements personnels.** Tous les renseignements personnels obtenus auprès des candidats admissibles serviront uniquement à l'administration du concours.
- 9. Décisions.** Toutes les personnes qui participent au concours acceptent d'être liées par ces règles et par les décisions définitives de l'équipe organisatrice qui administre le concours.

Modalités

Défi d'impact national – Des innovations audacieuses pour vivre

Renseignements personnels

Tous les renseignements personnels recueillis en vue d'administrer le défi sont sous la responsabilité d'AGE-WELL et seront gérés conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Les renseignements recueillis aux fins de l'administration du défi peuvent être divulgués conformément à la Loi sur l'accès à l'information. Les renseignements personnels des finalistes et des gagnants, tels que leur nom, leur photo, l'établissement où ils se sont inscrits ou les renseignements sur les prix peuvent être utilisés dans toute publication ou tout document promotionnel par AGE-WELL à la seule fin de promouvoir le défi, ses finalistes, les gagnants ou les avantages de la recherche dans les domaines de la technologie et du vieillissement.

Les questions concernant la collecte, la divulgation et l'utilisation de vos renseignements personnels peuvent être envoyées à l'adresse info@agewell-nce.ca.